



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 137 de l'ordre du jour

Budget-programme de 2022

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Marinko Avramović (Bosnie-Herzégovine)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Budget-programme de 2022 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. À ses 4^e et 8^e séances, les 10 et 21 octobre 2022, la Cinquième Commission a examiné, au titre de ce point de l'ordre du jour, la question des prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires ([A/77/325](#)) ;
 - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/486](#)).

II. Examen du projet de résolution [A/C.5/77/L.3](#)

4. À sa 8^e séance, le 21 octobre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences

¹ [A/C.5/77/SR.4](#) et [A/C.5/77/SR.8](#).



humanitaires » ([A/C.5/77/L.3](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Ghana.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/77/L.3](#) sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* des ressources supplémentaires d'un montant de 3 524 600 dollars au titre du budget-programme de 2022, aux chapitres 12 (Commerce et développement) (848 600 dollars), 27 (Aide humanitaire) (2 481 700 dollars) et 36 (Contributions du personnel) (194 300 dollars), à compenser par l'inscription du même montant (194 300 dollars) au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;
4. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 3 524 600 dollars ;
5. *Note* qu'il faudra rendre compte de l'utilisation faite de ce montant dans le rapport sur l'exécution du budget de 2022.

¹ [A/77/325](#).

² [A/77/486](#).